

## **Collège André Chêne - Fleury les Aubrais (Loiret)**

### **Motion des élus des personnels d'enseignement, d'éducation et surveillance soumise au vote du Conseil d'administration le jeudi 27 janvier 2011 *adoptée à l'unanimité, moins 2 abstentions***

Les élus au Conseil d'administration du collège André Chêne, réunis ce jeudi 27 janvier 2011, considèrent comme inacceptable la dotation horaire attribuée au collège pour l'année 2011-2012 : celle-ci présente exactement le même nombre d'heures-postes que l'an dernier (629 HP), alors que 25 élèves de plus sont prévus par l'Inspection académique du Loiret (547 élèves, contre 522 en 2010).

Le collège est dans l'obligation d'ouvrir une 23<sup>ème</sup> classe, pour que les effectifs ne dépassent pas les 26 élèves par classe dans 3 niveaux (situation qui rendrait impossible l'intégration des élèves de classe d'accueil, imposée par les textes réglementaires).

Nous devons, l'an prochain, nous retrouver dans les mêmes conditions d'effectifs et de structures qu'en 2009 (23 classes, pour 536 élèves), mais avec 18 heures-postes en moins (647 HP en 2009) !

Dans ces conditions, les 7 heures supplémentaires qui apparaissent dans la dotation prévue pour la rentrée prochaine ne font qu'accroître la charge de travail des enseignants (2,65 heures supplémentaires par professeur à temps plein), en même temps que se réduisent encore les dispositifs mis en place pour permettre à notre établissement de prévenir l'échec scolaire et de maintenir sa mixité sociale.

Nous rappelons que la communauté éducative du collège André Chêne travaille, depuis des années, à offrir à tous les élèves un service public de qualité, que ses efforts se sont avérés fructueux (voir notamment la constante progression du taux de réussite au Brevet et la baisse du nombre d'élèves sans solution).

Nous refusons de voir ces efforts saccagés par une politique de régression aussi brutale qu'absurde : au nom de quoi les collégiens de 2011 n'auraient-ils pas droit aux mêmes moyens de leur réussite scolaire que ceux de 2009, à André Chêne comme ailleurs ? Au nom d'économies budgétaires ? Mais au bénéfice de qui, si ce n'est pas pour les futurs citoyens que nous formons ?

Malgré les efforts de la direction du collège pour être à l'écoute des équipes pédagogiques et rechercher la solution de répartition la moins mauvaise, nous nous trouvons face à une situation qui relève essentiellement du choix entre la peste et le choléra ; situation que nous refusons, par respect pour tous nos élèves, par souci de leur avenir.

C'est pourquoi nous exigeons que la DGH prévue pour l'année prochaine au collège André Chêne soit augmentée d'au moins 18 heures-postes, afin de retrouver au moins le niveau qui était le sien en 2009 - 2010.